

Pacte financier et fiscal de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

un vote communautaire pour soutenir le projet de territoire.

Contexte et objectifs visés

Plusieurs événements ont concouru à la réflexion de la Communauté d'agglomération sur la mise en place d'un pacte financier et fiscal :

- Un renouvellement politique sur 2/3 des élus en 2008 et la formalisation d'un nouveau projet de territoire en octobre 2009,
- La fermeture d'une grosse entreprise avec une perte de quelques 10 % de la taxe professionnelle de l'intercommunalité,
- La réforme de la fiscalité ouvrant sur une perspective de raréfaction de la ressource financière des communes et de l'intercommunalité.

Dans ce contexte, et en vue de se donner les moyens de répondre aux ambitions politiques du projet de territoire, la définition et la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal vise 3 objectifs prioritaires :

- ⇒ Permettre à la communauté de continuer à assumer sa mission de développer des aménagements et des équipements structurants sur le territoire,
- ⇒ Contribuer à une plus grande équité fiscale entre les habitants du Pays Voironnais au regard du niveau de service rendu et préparer les ménages aux impacts de la réforme (cf. report de charges annoncé sur les ménages)
- ⇒ Remettre à plat les relations financières et fiscales entre les communes et l'intercommunalité afin qu'elles servent le projet commun : Construction d'un pôle d'équilibre avec un renforcement des fonctions urbaines permettant de vivre et d'habiter sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Présentation résumée

La réflexion sur le pacte financier et fiscal a été conduite selon une démarche participative en appui sur :

- un travail préalable d'agrégation des comptes à l'échelle du territoire
- la constitution d'un groupe de travail dédié
- l'accompagnement par un cabinet de conseil et d'études, spécialisé dans les finances et la fiscalité locales,
- la mise en place d'un conseil communautaire privé permettant une validation politique à chaque étape d'avancement du projet

Cette dynamique de projet a permis de faire émerger en février 2010 un ensemble de mesures constitutives du pacte financier et fiscal de la communauté d'agglomération et devant faire l'objet de délibérations spécifiques par le conseil communautaire.

Thème : finances et fiscalité

Sous-thème :

Mots-Clés

Projet de territoire, pacte financier et fiscal, raréfaction des ressources financières

France / Rhône-Alpes / Isère / Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Coût du projet

- Montant total :
 - Fonds européens en % du total :
- Autres sources de financement :

Dates du projet

Date de début :

Date de fin (*prévisionnelle*) :

*Pacte financier et fiscal de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
un vote communautaire pour soutenir le projet de territoire*

Résultats

A ce jour, la communauté d'agglomération a effectivement délibéré sur :

- la mise en place d'une recette supplémentaire basée sur la révision du taux d'imposition des ménages
- les principes et modalités de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les discussions actuelles portent sur les questions liées à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avec des propositions portant notamment sur :

- un scénario de révision des critères d'attribution
- un projet de fléchage de la DCS en cohérence avec les orientations du projet de territoire et au regard des nouvelles prises de compétence de l'intercommunalité

Points d'intérêts et enseignements

Outre la volonté de garantir une réelle équité entre les différentes communes et d'anticiper face à un cadre financier qui apparait de plus en plus contraint, la logique du pacte financier et fiscal repose en premier lieu sur la mise en œuvre du projet de territoire qui constitue une véritable feuille de route pour l'intercommunalité.

Le travail préalable d'agrégation des comptes des communes – réalisé avec la Direction des Finances Publiques dans le cadre d'un programme pilote – a permis de disposer d'une base de dialogue fiable et objective.

Un cabinet de conseil en stratégie a accompagné le territoire à définir une méthodologie pour élaborer le projet de territoire mais aussi le Pacte financier et fiscal (sous forme de séquences de raisonnements et points à faire valider politiquement).

Cet accompagnement a par ailleurs contribué à un véritable transfert de compétence notamment sur les questions de perspectives financières et sur la fiscalité.

En revanche, les questions liées aux notions d'harmonisation et d'équité fiscale et de solidarité et de redistribution restent très complexes à mettre en œuvre... d'autant plus à l'approche des élections municipales.

Pour en savoir plus :

Personne à contacter:

Candice Brotel – Directrice du pôle Ressources et Moyens -

candice.brotel@paysvoironnais.com

Site : <http://www.paysvoironnais.com/fr/En-savoir-plus-sur-le-pacte.html>

**Rédacteur de la fiche : villes-
campagnes @caprural.org**

**Date de rédaction : Janvier
2012**

Dernière mise à jour :

